

Termes et conditions de :

Verstegen & Van Zuiden B.V.

Rue d'Opale 8

1812 RH Alkmaar

Numéro d'enregistrement à la Chambre de Commerce : 37141669

(AS 133W-20)

Article 1 : Applicabilité - définitions

1. Ces conditions générales s'appliquent à chaque offre de notre part et à tous nos contrats d'achat/vente - qu'ils soient conclus ou non via notre (nos) site(s) Internet www.cycletech.nl - que nous concluons avec vous.
2. Si (une partie d') une disposition est nulle et non avenue ou détruite, les autres dispositions des présentes conditions générales continueront de s'appliquer.
3. En cas de divergence entre les présentes conditions générales et une traduction de celles-ci, le texte néerlandais s'applique.
4. Les présentes conditions générales s'appliquent également aux commandes en souffrance ou aux commandes partielles.
5. Toutes les dispositions de ces termes et conditions sont écrites pour nos acheteurs commerciaux et nos consommateurs. Nous utilisons le terme « consommateur » lorsqu'une disposition contient une dérogation/un ajout qui s'applique uniquement aux consommateurs. Un « consommateur » est : une personne physique qui agit en dehors de son activité professionnelle.
6. De plus, nous utilisons les termes suivants dans les présentes conditions générales :
 - a. offre : toute offre de notre part, qu'elle soit ou non sous forme d'offre écrite ;
 - b. par écrit : par lettre, e-mail, fax ou toute autre forme de communication pouvant y être assimilée, comme les messages WhatsApp ;
 - c. site Web : notre ou nos sites Web visés au paragraphe 1.

Article 2 : Offre - tarifs

1. Sauf si nous indiquons une période de validité dans/avec notre offre, il s'agit d'une offre sans engagement. Nous pouvons révoquer une offre sans engagement dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de votre acceptation.

2. Une offre composite ne nous oblige pas à livrer une partie des marchandises proposées pour une partie correspondante du prix.
3. Si nous basons notre offre sur vos informations et que ces informations s'avèrent incorrectes/incomplètes ou changent par la suite, nous pouvons ajuster les prix et/ou les conditions indiqués en conséquence.
4. Notre offre et nos prix ne s'appliquent pas automatiquement aux commandes répétées.
5. Les échantillons et modèles présentés ou fournis, les indications de couleurs, dimensions, poids et autres descriptions dans les brochures, le matériel promotionnel ou sur notre site Web sont aussi précis que possible, mais ne sont qu'indicatifs. Vous ne pouvez revendiquer aucun droit à ce sujet.
6. Les échantillons et modèles fournis restent notre propriété. Dès que nous en faisons la demande, veuillez nous le retourner. Les frais de retour sont à votre charge.
7. Nos prix indiqués dans une offre ou une liste de prix s'entendent hors TVA et hors frais, tels que les frais de transport ou d'expédition, les frais de traitement et les déclarations de tiers engagés. Sur le site Web, nous indiquons le montant de la TVA applicable et les éventuels frais par produit.
8. Les réductions de prix après la conclusion du contrat en raison, par exemple, de liquidations ou de promotions à prix réduits ne vous donnent pas droit à une réduction de prix.
9. Si nous sommes confrontés à des circonstances d'augmentation (des coûts) de prix après la conclusion du contrat, nous pouvons adapter les prix convenus avec vous en conséquence. Les circonstances d'augmentation des prix (coûts) sont dans tous les cas des changements dans les lois et règlements, les mesures gouvernementales, les fluctuations des devises et les changements dans les prix des pièces/matériaux/matières premières requis.
10. Vous êtes consommateur et s'agit-il d'un changement de prix dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat ? Ensuite, vous pouvez résilier l'accord dans les 5 jours ouvrables suivant notre notification du changement. La dissolution a lieu au moyen d'une déclaration écrite qui nous est adressée.

Article 3 : Conclusion de l'accord

1. Le contrat est conclu après que vous ayez accepté notre offre. Si votre acceptation s'écarte de l'offre, l'accord ne sera conclu qu'après que nous ayons accepté les écarts par écrit.
2. Nous ne sommes liés que par :
 - a. une commande sans offre préalable ;
 - b. accords oraux;
 - c. des ajouts ou des modifications aux conditions générales ou à l'accord ;après que nous vous l'avons confirmé par écrit ou dès que nous avons commencé - sans votre objection - l'exécution de la commande ou des accords.
3. Nous ne sommes liés à votre commande via le site Web qu'après vous avoir confirmé la commande par écrit - que ce soit ou non via un message automatique.

Article 4 : Vente à distance - délai de rétractation, droit de rétractation

1. Cet article s'applique aux consommateurs en cas d'achat à distance au sens de l'article 6:230g alinéa 1 du Code civil néerlandais (vente via notre site Internet).
2. En tant que consommateur, vous disposez d'un délai de réflexion légal de 14 jours calendaires. Au cours de cette période, vous pouvez résilier le contrat sans indication de motifs.
3. Le délai de réflexion court à compter du jour où vous ou un tiers désigné par vous (n'étant pas le transporteur) :
 - a. a reçu les marchandises commandées ;
 - b. a reçu le dernier article, si votre commande concerne plusieurs articles et que ces articles sont livrés séparément ;
 - c. a reçu le dernier envoi ou la dernière partie, si la livraison d'un article se compose de plusieurs envois/parties ;
 - d. a reçu le premier article, si l'accord signifie que vous recevrez des articles régulièrement pendant une période convenue.
4. Vous résiliez le contrat au moyen d'une déclaration écrite qui nous est adressée ou en utilisant le formulaire de rétractation sur notre site Web.
5. La dissolution a pour conséquence que tous les accords supplémentaires possibles seront également dissous de plein droit (automatiquement).
6. Vous n'avez pas le droit d'annuler lorsque vous livrez :
 - a. articles spécifiques, faits sur mesure pour vous ou articles qui sont clairement destinés à vous/à une autre personne spécifique ;
 - b. les articles qui ne conviennent pas au retour pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène et dont le sceau a été rompu après la livraison ;
 - c. marchandises qui sont irrévocablement mélangées avec d'autres marchandises après la livraison de par leur nature.
7. Le cas n'est-il pas conforme à ce que nous avons convenu ? Ensuite, l'article de réclamation dans ces conditions générales s'applique.

Article 5 : Achat à distance - retour, remboursement

1. Cet article ne s'applique également qu'aux consommateurs lorsqu'ils vendent via notre site Web.
2. À moins que nous ne récupérions nous-mêmes les articles (ou que nous les fassions récupérer), les conditions suivantes s'appliquent pour le retour :
 - a. dans les 14 jours calendaires suivant la dissolution ;
 - b. si possible dans l'emballage d'origine ;

c. inutilisé;

ré. à vos frais et risques.

3. Par « non utilisé » au paragraphe 2 sous c, nous entendons : vous ne pouvez pas utiliser les marchandises plus que nécessaire pour déterminer la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des marchandises livrées. Agissez-vous en violation du paragraphe 2 sous b ou sous c? Vous êtes alors responsable de toute perte de valeur de la marchandise.

4. Nous vous rembourserons les montants reçus de votre part dans les 14 jours calendaires suivant la réception de votre déclaration d'annulation. Sauf accord contraire de notre part, nous procéderons de la même manière et dans la même devise que votre paiement.

5. Le paragraphe 4 couvre également tous les frais d'expédition que vous nous avez payés pour la livraison, mais les frais de retour sont à votre charge. Ce dernier s'applique également aux frais (d'expédition) supplémentaires que vous avez engagés parce que vous avez choisi un mode de livraison différent du mode standard que nous proposons.

6. À moins que nous ne récupérions les articles nous-mêmes (ou que nous les fassions retirer), vous ne pouvez demander un remboursement qu'après :

a. nous avons reçu les marchandises en retour ;

b. ou vous avez démontré que vous avez retourné les marchandises.

7. Si l'entreprise :

a. ont été traités ;

b. être endommagé;

c. ont été utilisés (voir définition paragraphe 3) ;

pouvons-nous refuser la marchandise ou devons-nous seulement vous rembourser une partie des sommes reçues. Si tel est le cas, nous vous en informerons immédiatement après réception de la marchandise.

8. Vous n'êtes jamais responsable ou ne devez aucun frais pour le simple fait que vous utilisez votre droit de rétractation.

Article 6 : Engager des tiers

Nous pouvons faire effectuer des livraisons par des tiers.

Article 7 : Vos obligations

1. Vous vous assurez de nous fournir toutes les informations nécessaires à l'exécution du contrat dans les meilleurs délais. Vous garantissez que ces informations sont correctes et complètes et nous

indemnisez contre les réclamations de tiers résultant de l'inexactitude/incomplétude de ces informations.

2. Vous ne pouvez revendre les marchandises qui vous sont livrées dans leur emballage d'origine que par nous ou par notre fournisseur. Vous ne devez apporter aucune modification à l'emballage d'origine et vous devez éviter tout dommage.

3. Ne vous conformez-vous pas (en temps voulu) aux obligations susmentionnées ou à vos autres obligations en vertu du contrat/des présentes conditions générales ? Ensuite, nous pouvons suspendre l'exécution du contrat jusqu'à ce que vous ayez rempli vos obligations. Les frais et autres conséquences (par exemple les dommages) qui en découlent sont à votre charge et à vos risques.

4. Si vous ne respectez pas vos obligations et que nous n'exigeons pas d'exécution immédiate, cela n'affectera pas notre droit de vous demander l'exécution à une date ultérieure.

Article 8 : Informations confidentielles

1. Nous conservons toutes les informations que nous recevons de votre part ou à votre sujet lors de la conclusion/l'exécution du contrat. Nous ne fournissons ces informations à des tiers que dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du contrat.

2. Nous prenons toutes les précautions raisonnables pour garder ces informations confidentielles. Le devoir de confidentialité s'applique également à nos employés et aux tiers qui sont impliqués dans l'exécution du contrat sous notre responsabilité.

3. Nous traitons les informations relevant du RGPD (Règlement général sur la protection des données) conformément au RGPD et signalons également toute violation de la sécurité des informations conformément au RGPD.

4. L'obligation de confidentialité ne s'applique pas si nous devons divulguer les informations en raison d'une législation et/ou d'une réglementation ou d'une décision de justice et nous ne pouvons pas invoquer un droit de non-divulgaration légal/approuvé par le tribunal. Cette exception s'applique également aux employés/tiers visés au paragraphe 2.

Article 9 : Livraison - modalités

1. Nous nous efforçons d'effectuer les livraisons à temps, mais les conditions convenues ne sont jamais des délais stricts. Ne remplissons-nous pas nos obligations (à temps) ? Dans ce cas, en cas de mise en demeure écrite, vous devez tout de même nous accorder un délai raisonnable de mise en conformité.

2. Un délai commence après que nous ayons reçu toutes les informations nécessaires à la livraison et tout paiement (acompte) convenu de votre part. En cas de retard, la durée sera prolongée proportionnellement.

3. Nous pouvons livrer en parties et facturer chaque livraison partielle séparément.

4. Le risque des marchandises à livrer vous est transféré dès que les marchandises quittent nos locaux ou que nous vous informons que vous pouvez retirer les marchandises.
5. L'expédition ou le transport des marchandises est à vos frais et risques. Nous ne sommes pas responsables des dommages liés à l'expédition/au transport.
6. Êtes-vous un consommateur ? Dans ce cas, le risque de la marchandise vous est transféré dès que vous ou un tiers désigné par vous recevez la marchandise. Désignez-vous vous-même un transporteur ? Ensuite, le risque vous est transféré lorsque la marchandise est réceptionnée par ce transporteur. L'expédition ou le transport est à votre charge.
7. Nous pouvons stocker les marchandises à vos frais et risques si nous ne pouvons pas vous livrer les marchandises de la manière convenue ou si vous ne récupérez pas les marchandises et que la cause en est dans votre zone de risque. Nous vous donnerons un délai raisonnable dans lequel vous pourrez toujours récupérer les marchandises ou nous donner la possibilité de livrer.
8. Ne remplissez-vous pas votre obligation d'achat après ce délai raisonnable ? Ensuite, vous êtes immédiatement en défaut. Nous pouvons résilier le contrat en tout ou en partie - au moyen d'une déclaration écrite qui vous est adressée - et vendre les marchandises à des tiers, sans avoir à vous payer de dommages, intérêts et frais. Cela n'affecte pas non plus notre droit à une indemnisation pour nos
les frais (de stockage), les dommages et la perte de profit ou notre droit de continuer à exiger des prestations de votre part.

Article 10 : Emballage

1. Les emballages destinés à être utilisés plusieurs fois restent notre propriété. Vous ne pouvez pas utiliser cet emballage à d'autres fins que celles pour lesquelles il est destiné.
2. Nous déterminons si vous nous retournez l'emballage ou si nous le récupérons auprès de vous et pour le compte de qui l'enlèvement a lieu.
3. Nous pouvons vous facturer des frais (dépôt) pour l'emballage. Si vous nous retournez l'emballage en port payé dans le délai convenu, nous reprendrons l'emballage. Nous vous rembourserons l'indemnité ou la réglerons avec l'indemnité pour l'emballage d'une livraison ultérieure. Nous pouvons déduire 10 % des frais de traitement du montant à rembourser ou à régler.
4. L'emballage est-il endommagé, incomplet ou complètement cassé ? Vous êtes alors responsable de ce dommage et votre droit au remboursement de l'indemnité s'éteint. Les dégâts sont-ils supérieurs aux frais facturés ? Ensuite, nous n'avons pas à reprendre l'emballage et nous pouvons vous le facturer au prix coûtant - moins les frais que vous avez payés.
5. Nous pouvons vous laisser les emballages à usage unique. Les éventuels frais d'élimination sont alors à votre charge.

Article 11 : Réclamations

1. Vous contrôlez les marchandises livrées immédiatement après réception et signalez les défauts, dommages, erreurs, défauts, écarts de nombre, etc. visibles sur la lettre de voiture/note d'accompagnement. En l'absence de lettre de voiture/lettre d'accompagnement, vous devez nous signaler ces réclamations par écrit dans les 2 jours ouvrables suivant la réception. Ne signalez-vous pas ces plaintes à temps? Les marchandises sont alors réputées avoir été reçues par vous en bon état et conformes à l'accord.
2. Vous devez nous signaler les autres réclamations par écrit immédiatement après leur découverte - mais au plus tard pendant la période de garantie convenue. Toutes les conséquences de ne pas signaler immédiatement sont à vos risques et périls.
3. Ne signalez-vous pas une plainte à temps ? Dans ce cas, vous ne pouvez pas invoquer une garantie convenue.
4. Les réclamations ne suspendent pas votre obligation de paiement.
5. Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux consommateurs.
6. Vous nous permettez d'enquêter sur la plainte et de nous fournir toutes les informations pertinentes. L'expédition de retour est-elle nécessaire pour l'enquête? C'est alors à vos frais, à moins que votre réclamation ne s'avère fondée. Vous supportez toujours le risque d'expédition/de transport.
7. Les retours auront lieu d'une manière à déterminer par nous et - si possible - dans l'emballage/l'emballage d'origine.
8. Aucune réclamation n'est possible concernant :
 - a) les imperfections/propriétés des marchandises qui sont inhérentes à la nature des matériaux à partir desquels les marchandises sont fabriquées ;
 - b. Petits - mutuels - écarts acceptés dans l'industrie en ce qui concerne les quantités, dimensions, poids, nombres, couleurs, structures, etc.
 - c. la couleur, la structure ou d'autres différences dues à une modification de la production des marchandises ;
 - ré. décolorations et légères différences de couleur mutuelles;
 - e. articles qui ont été modifiés ou traités par vous après réception.

Article 12 : Garanties

1. Nous effectuons les livraisons convenues correctement et conformément aux normes applicables dans notre secteur, mais nous ne donnons aucune autre garantie que celle que nous avons expressément convenue avec vous.
2. Pendant la période de garantie, nous garantissons la qualité et la fiabilité habituelles des marchandises livrées.
3. Le fabricant/fournisseur offre-t-il une garantie pour les marchandises livrées ? Alors cette garantie s'applique de la même manière entre nous. Nous vous informerons à ce sujet.

4. Souhaitez-vous utiliser les articles à d'autres fins que l'usage habituel ? Ensuite, nous ne garantissons que les marchandises sont adaptées à cela que si nous vous le confirmons par écrit.
5. Vous ne pouvez pas invoquer la garantie tant que vous n'avez pas encore payé le prix convenu pour les marchandises.
6. Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux consommateurs.
7. Avez-vous le droit d'invoquer une garantie convenue ? Ensuite, nous avons le choix entre une réparation gratuite ou un remplacement gratuit de la marchandise ou un remboursement/une remise sur le prix convenu. En cas de dommages supplémentaires, les dispositions de l'article sur la responsabilité s'appliquent.
8. Êtes-vous un consommateur ? Dans ce cas, vous pouvez toujours opter pour une réparation/un remplacement gratuit de la marchandise, à moins que cela ne puisse raisonnablement nous être demandé. Dans ce dernier cas, vous pouvez résilier le contrat - au moyen d'une déclaration écrite qui nous est adressée - ou demander une remise sur le prix convenu.

Article 13 : Responsabilité

1. Nous n'acceptons aucune responsabilité autre que les garanties expressément convenues avec vous ou données par nous.
2. Nous ne sommes responsables que des dommages directs. Toute responsabilité pour les dommages indirects, tels que les pertes commerciales, les pertes de profit et les pertes subies, les dommages causés par un retard, des blessures corporelles ou des blessures, est expressément exclue.
3. Vous prenez toutes les mesures nécessaires pour prévenir ou limiter les dommages.
4. Si nous sommes responsables, notre obligation d'indemnisation est toujours limitée au maximum au montant que notre assureur verse le cas échéant. N'y a-t-il pas de paiement ou le dommage n'est-il pas couvert par une police d'assurance souscrite par nos soins ? Dans ce cas, notre obligation d'indemnisation est limitée au maximum au montant de la facture pour les marchandises livrées.
5. Toutes vos demandes d'indemnisation pour les dommages subis expirent en tout état de cause 6 mois après que vous ayez eu connaissance/auriez pu avoir connaissance du dommage que vous avez subi et que vous auriez donc pu nous poursuivre en justice pour cela.
6. Contrairement au paragraphe précédent, un délai de 1 an s'applique aux consommateurs.
7. Nous ne sommes pas responsables - et vous ne pouvez pas vous fier à la garantie applicable - si les dommages sont causés par :
 - a. votre utilisation incompétente, utilisation contraire à la destination des marchandises livrées ou utilisation contraire aux instructions, conseils, instructions d'utilisation, manuels, brochures, etc. fournis par/en notre nom ;
 - b. votre mauvaise conservation (stockage) des marchandises ;
 - c. vieillissement/perte de qualité de la marchandise lors de votre stockage avant une éventuelle réexpédition à un tiers ;

ré. entretien incompetent ou insuffisant des marchandises ;

e. les erreurs ou le caractère incomplet des informations qui nous sont fournies par/au nom de vous ;

F. vos instructions ou instructions ;

g. ou à la suite d'un choix de votre part qui s'écarte de nos conseils ou de nos usages ;

h. ou parce que des travaux (de réparation) ou des modifications/traitements des marchandises livrées ont été effectués par/en votre nom, sans notre consentement exprès préalable.

8. Dans les situations visées au paragraphe précédent, vous êtes entièrement responsable des dommages en résultant et vous nous indemnisez contre les réclamations de tiers.

9. Les limitations de responsabilité incluses dans cet article ne s'appliquent pas si le dommage est dû à notre intention ou à une imprudence délibérée ou si les limitations sont en conflit avec les dispositions légales impératives. Ce n'est que dans ces cas que nous vous indemnisons contre les réclamations de tiers.

10. Nous attirons expressément votre attention sur le fait que les kits tuning vendus ne peuvent être utilisés que sur des routes fermées à la circulation publique ou sur des propriétés privées.

L'utilisation des produits vendus entraîne une manipulation de la vitesse maximale de votre vélo et cela n'est pas autorisé sur la voie publique. Cycletech décline donc toute responsabilité pour les dommages futurs aux objets et/ou aux personnes résultant de l'assemblage des kits de réglage que nous vendons. Aucune responsabilité n'est acceptée en ce qui concerne les amendes non plus.

L'utilisation est entièrement à vos risques et périls. Le vélo n'est pas conçu pour être conduit à une vitesse supérieure à 25 kilomètres par heure, de sorte que le vélo peut s'user beaucoup plus rapidement et donc la durée de vie peut être plus courte. L'usure de votre vélo due à l'utilisation d'un kit tuning n'est pas couverte par la garantie, puisque le montage d'un kit tuning est une modification ou une manipulation de votre vélo.

Article 14 : Paiement

1. Nous pouvons toujours vous demander un acompte (partiel) ou une autre garantie de paiement.

2. Sauf accord contraire de notre part, vous payez dans un délai de 14 jours à compter de la date de facturation. L'exactitude de la facture est établie si vous ne vous opposez pas dans ce délai de paiement.

3. Lorsque vous commandez sur notre site Web, vous payez comme indiqué sur le site Web.

4. Vous n'avez pas payé (en totalité) dans le délai de paiement ? Vous nous devez alors des intérêts moratoires de 2% par mois, à calculer cumulativement sur le capital. Nous comptons les parties d'un mois comme un mois complet. Que signifie cet intérêt mensuel cumulé ? Dans le premier mois après l'expiration du délai de paiement, nous calculons les intérêts sur le capital. Pour chaque mois suivant que vous ne payez pas, nous calculons les intérêts sur le principal plus les intérêts déjà courus au cours du ou des mois précédents.

5. Nous facturons un intérêt moratoire de 6% par an pour les consommateurs, à moins que l'intérêt légal ne soit plus élevé. Dans ce cas, l'intérêt légal s'applique.

6. Si votre paiement n'est toujours pas reçu après un rappel, nous pouvons également vous facturer des frais de recouvrement extrajudiciaires s'élevant à 15 % du montant de la facture avec un minimum de

40,00 €.

7. En cas de rappel, nous laissons au consommateur un délai d'au moins 14 jours après réception de ce rappel pour continuer à payer. Si le paiement n'est pas effectué à nouveau, les frais de recouvrement extrajudiciaires pour le consommateur sont :

a. 15 % du montant du principal sur les premiers 2 500,00 € de la créance (avec un minimum de 40,00 €) ;

b. 10% du montant du principal sur les 2 500,00 € suivants de la créance ;

c. 5% du montant du principal sur les 5 000,00 € suivants de la créance ;

d. 1% du montant du principal sur les 190 000,00 € suivants de la créance ;

e. 0,5% de l'excédent du principal.

Tout cela avec un maximum absolu de 6 775,00 €.

8. Pour le calcul des frais de recouvrement extrajudiciaires, nous pouvons augmenter le montant principal de la créance après 1 an avec les intérêts moratoires courus cette année-là.

9. Votre paiement n'arrive pas ? Ensuite, nous pouvons résilier le contrat - au moyen d'une déclaration écrite qui vous est adressée - ou suspendre nos obligations en vertu du contrat, jusqu'à ce que vous continuiez à payer ou à nous fournir une garantie appropriée pour cela. Nous avons déjà ce droit de suspension avant que vous ne soyez en défaut de paiement, si nous avons déjà de bonnes raisons de douter de votre solvabilité.

10. Les paiements reçus sont d'abord déduits de tous les intérêts et frais dus, puis des factures échues et payables les plus anciennes, sauf si vous indiquez par écrit avec le paiement qu'il s'agit d'une facture ultérieure.

11. Vous ne pouvez pas opposer nos réclamations à des demandes reconventionnelles que vous pensez avoir contre nous. Ceci s'applique également si vous demandez une suspension (provisoire) des paiements ou si vous êtes déclaré en faillite.

12. Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux consommateurs.

Article 15 : Réserve de propriété

1. Toutes les marchandises que nous vous livrons restent notre propriété jusqu'à ce que vous ayez rempli toutes vos obligations de paiement.

2. Ces obligations de paiement concernent non seulement le prix d'achat de la marchandise, mais également nos créances :

a. pour les travaux effectués dans le cadre de la livraison ;

b. en raison d'une faute imputable de votre part, telle qu'une indemnité, des frais de recouvrement extrajudiciaires, des intérêts et des amendes éventuelles.

3. Si nous vous livrons des marchandises identiques et non individualisables, le lot de marchandises appartenant à la ou aux factures les plus anciennes sera toujours réputé avoir été vendu en premier. Cela signifie que la réserve de propriété repose toujours sur toutes les marchandises livrées qui se trouvent encore dans votre stock/propriété au moment où nous invoquons notre réserve de propriété.

4. Vous pouvez revendre les articles dans le cadre de vos opérations commerciales normales, à condition que vous convenez également d'une réserve de propriété avec vos clients.

5. Vous ne pouvez pas mettre en gage ou mettre sous le contrôle effectif d'un financier un bien sous réserve de propriété.

6. Vous nous informez immédiatement si des tiers prétendent avoir la propriété ou d'autres droits sur les marchandises.

7. Tant que vous aurez les marchandises, vous les conserverez soigneusement et en tant que notre propriété identifiable.

8. Vous souscrivez une telle assurance entreprise ou habitation que les marchandises livrées sous réserve de propriété sont co-assurées. À notre demande, vous nous donnez accès à la police d'assurance et aux reçus de paiement des primes associés.

9. Agissez-vous en violation de cet article ou invoquons-nous notre réserve de propriété pour une autre raison ? Ensuite, nous/nos employés pouvons entrer dans vos locaux et reprendre les articles. Cela n'affecte pas nos droits à - au moyen d'une déclaration écrite qui vous est adressée - la résiliation du contrat ou l'indemnisation de nos dommages, manque à gagner et intérêts.

Article 16 : Faillite - incompétence de disposition, etc.

1. Nous pouvons résilier le contrat - au moyen d'une déclaration écrite qui vous est adressée - au moment où vous :

a. est déclaré en faillite ou une demande a été faite à cet effet ;

b. demande une suspension (provisoire) des paiements ;

c. est affecté par une saisie exécutoire ;

d. est placé sous tutelle ou sous administration ;

e. sinon perdre le pouvoir de disposition ou la capacité juridique en ce qui concerne (une partie de) vos actifs.

2. Vous informez toujours le fiduciaire ou l'administrateur du (contenu de) l'accord et des présentes conditions générales.

Article 17 : Force majeure

1. Si nous manquons à nos obligations contractuelles envers vous, cela ne peut pas nous être imputé en cas de force majeure.

2. La force majeure est en tout état de cause de notre côté dans les circonstances suivantes :

a. guerre, émeute, mobilisation, troubles intérieurs et étrangers, mesures gouvernementales ou menace de ces circonstances/similaires ;

b. perturbation des relations monétaires existant au moment de la conclusion de l'accord ;

c. les défaillances commerciales dues à un incendie, un cambriolage, un sabotage, une panne de courant électrique, Internet ou téléphonique, la cybercriminalité, des grèves, des phénomènes naturels, des catastrophes (naturelles), etc. à la suite desquelles - par exemple - notre site Web n'est pas (entièrement) disponible ;

ré. en raison des conditions météorologiques, des barrages routiers, des accidents, des mesures d'entrave à l'importation et à l'exportation, un manque (temporaire) des matériaux/pièces nécessaires, etc., des difficultés de transport et des problèmes de livraison.

3. En cas de force majeure, nous pouvons résilier le contrat - au moyen d'une déclaration écrite qui vous est adressée - ou adapter nos livraisons/suspendre pour une période de temps raisonnable. Dans ce cas, nous ne devons vous verser aucune indemnité.

4. La situation de force majeure se produit-elle après que nous ayons déjà partiellement exécuté l'accord ? Dans ce cas, nous avons droit à une indemnisation pour les livraisons déjà effectuées.

Article 18 : Annulation - suspension

1. Le présent article ne s'applique pas à la dissolution dans le délai de réflexion légal visé à l'article 4.

2. Si vous annulez le contrat avant ou pendant l'exécution, nous pouvons vous facturer une indemnité forfaitaire pour :

a) tous les frais encourus ;

b. nos dommages subis du fait de l'annulation, y compris le manque à gagner.

En fonction des livraisons déjà effectuées/des frais engagés, cette indemnité est de 20 à 100 % du prix convenu.

3. Vous nous garantissez contre les réclamations de tiers résultant de l'annulation.

4. Nous pouvons déduire l'indemnité due de tous les montants que vous avez payés et de toute demande reconventionnelle que vous pourriez avoir.

5. Nous demandez-vous de suspendre l'exécution du contrat ? Dans ce cas, nous pouvons immédiatement réclamer l'indemnité pour toutes les livraisons effectuées et vous la facturer. Ceci s'applique également aux frais encourus ou aux frais résultant de la suspension.

6. Les frais que nous engageons pour reprendre la ou les livraisons sont également à votre charge. Ne peut-on pas reprendre l'exécution du contrat après la suspension ? Ensuite, nous pouvons résilier le contrat - au moyen d'une déclaration écrite qui vous est adressée.

Article 19 : Droit applicable - tribunal compétent

1. Le droit néerlandais s'applique à nos accords.
2. Nous excluons l'applicabilité de la Convention de Vienne sur les ventes (CISG).
3. Nous soumettons les litiges au tribunal compétent de notre siège social. En outre, nous nous réservons toujours le droit de soumettre le litige au tribunal compétent de votre lieu d'activité ou de domicile.
4. En tant que consommateur, vous pouvez toujours choisir le tribunal légalement compétent, même si nous choisissons un autre tribunal. Vous nous informerez alors de votre choix dans un délai d'un mois à compter de la réception de la convocation.
5. Si vous êtes établi/résident en dehors des Pays-Bas, nous pouvons également soumettre le litige au tribunal compétent du pays ou de l'État où vous êtes établi/résident.

Date : 1er octobre 2021